

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

secrétaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 5 novembre 2024**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, situé au 2270, avenue Mailhot, à Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélanger, Joël, (en visioconférence)
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane,
Caron-Bolduc, Colin,
Chaput, Pierre-Luc,
Choinière, Michel,
Fontaine, Daniel,

Gélinas, Maryse,
Hébert, Nicolas,
Jourdain, Anne,
Laforest, Hélène,
Loranger, Amélie,
Lussier, Philippe,
Malenfant, Daniel.

Avait avisé de son absence, madame :

Blouin-Bérard, Stéphanie.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Brisebois, Patrice, directeur général adjoint,
Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Sont invités, madame et monsieur :

Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance, à 19 h 38.

Adoption de l'ordre du jour

M. Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 5.2 Démission d'un membre du conseil d'administration.

Approbation de participation en visioconférence

À la suite de la demande déposée en ce sens, M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Joël Bélanger à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

CA-24-11-241

CA-24-11-242

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Période de questions

Voici les questions qui ont été posées sur le site internet du Centre de services scolaire :

- 1- M^{me} Cynthia Côté, présidente, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), demande : *En lien avec la politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence, combien de plaintes en harcèlement ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2024 et aujourd'hui le 1^{er} novembre 2024 (tous emplois confondus) ? À la même date, l'an passé, quel était le nombre de plaintes en harcèlement déposées entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} novembre 2023?*
- 2- M. Patrick Théroux, président, Syndicat de l'enseignement Val-Maska (SEVM), demande : *Au cours des dernières années, le nombre de plaintes en matière de harcèlement psychologique est en hausse. Après deux mois d'école cette année, nous sommes en voie de dépasser le nombre total de plaintes pour l'année 2023-2024. Bien que ces dossiers soient principalement gérés par le Service des ressources humaines, aucune situation ne fait exception : dans chacune d'elles, le gestionnaire de l'établissement a laissé les conflits dégénérer au point de se rendre à une plainte en bonne et due forme.*

Considérant que la Direction générale est la supérieure des directions d'établissement, qu'entend-il faire pour donner les outils nécessaires à ses gestionnaires afin qu'ils soient en mesure de prévenir une dégradation des relations de travail entre tous les membres du personnel dans les établissements?

En réponse aux deux questions précédentes, M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, et M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question.

M^{me} Langelier fait état des statistiques en lien avec les plaintes en matière de harcèlement. Pour l'année en cours, six plaintes officielles ont été reçues alors que l'année dernière, pour la même période, une seule plainte avait été reçue.

M. Bédard poursuit en précisant que ces statistiques sont préoccupantes. Plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- La mise à jour de la politique;
- La préparation de la Trousse civilités en milieu de travail;
- Le déploiement du rôle de service-conseil du Service des ressources humaines;
- L'inclusion du sujet dans les thèmes de séances de perfectionnement des cadres;
- La poursuite du comité conjoint SRH-SRÉ en lien avec les droits de refus.

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

secrétaire

- 3- M^{me} Cynthia Côté, présidente SCFP, demande : *Concrètement, quelles sont les mesures préventives utilisées dans les 6 derniers mois pour prévenir les situations d'harcèlement ou de violence dans notre milieu de travail ? Une des responsabilités du Service des ressources humaines quant à la politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence est de voir à ce que soit dispensée la formation nécessaire à l'application de la politique. Est-ce bien le cas?*

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Elle informe des mesures préventives mises en place pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence dans les milieux de travail, soit :

- La mise à jour de la Politique 421 – *Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence*, qui est à l'étape de de consultation;
 - La recherche de formations sur le sujet à incorporer dans notre plateforme d'environnement numérique d'apprentissage (ENA) pour l'ensemble du personnel;
 - La formation offerte au personnel de soutien, donnée par M^{me} Christine Hébert, ayant pour titre : *Comment réagir à la répercussion de la violence*;
 - La recherche de formations pour le personnel enseignant;
 - La formation sur l'intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA) pour le personnel;
 - La formation du 25 octobre 2024 sur la clarté des rôles offerte aux techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée;
 - La formation sur la collaboration pour les gestionnaires.
- 4- M. Patrick Thérout, président, SEVM, demande : *En mars 2023, le Syndicat de l'enseignement Val-Maska déposait au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe un document comprenant les témoignages d'une trentaine d'enseignantes et d'enseignants quant aux situations de violence qu'ils vivaient au quotidien dans leur classe.*

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, on peut facilement chiffrer à au moins 1000 déclarations d'incidents violents au sein des établissements du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Le nombre 1200 a même été évoqué par certains gestionnaires de l'organisation.

En date du 31 octobre 2024, 375 incidents violents ont été recensés, et ce, sans compter les nombreux formulaires de déclaration qui n'ont pas encore été envoyés au Centre de services scolaire par les directions des établissements concernés. On peut donc présumer d'un nombre avoisinant les 400 déclarations en deux mois ou, plus précisément, 43 jours d'école.

Si la tendance se maintient, on se dirige allègrement vers un bien triste record qui pourrait se rapprocher des 2000 déclarations.

Le personnel enseignant, ainsi que les autres membres du personnel scolaire, subissent ces violences au quotidien qui, trop souvent, ne reçoivent

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

aucun appui de la part de leur direction. Quand ces dernières lèvent la main pour solliciter de l'aide, parfois trop tard, elles obtiennent une fin de non-recevoir de la part des gestionnaires supérieurs.

À l'instar de ce qui avait été nommé en mars 2023, les choix dits pédagogiques faits en matière de services éducatifs, jumelés à une intégration à tout prix des élèves HDAA dans les classes régulières sont à l'origine de cette hausse fulgurante des incidents violents dans nos milieux. Qu'entend faire la Direction générale dans ce dossier?

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Il mentionne que ces situations de violence sont une tendance provinciale qui se reflètent malheureusement localement. Ce sujet est fort préoccupant et fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour l'élaboration d'un plan d'action qui sera abordé lors du prochain comité paritaire EHDA.

- 5- M. Patrick Théroux, président, SEVM, demande : *Les fermetures de groupes en francisation ont fait la manchette ces derniers jours. Pourtant, selon les informations que nous avons, les centres de services scolaires auraient été informés des paramètres budgétaires bien avant la rentrée et, surtout, l'affectation du personnel enseignant à l'éducation des adultes. Il est question d'une quinzaine d'enseignantes et enseignants qui perdront leur emploi à l'éducation des adultes.*

Comment se fait-il que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ait procédé à une ouverture de groupes en se basant sur une estimation de 250 à 300 étudiants temps plein alors que les règles budgétaires du ministère de l'Éducation les limitaient à 125?

Si l'élève est réellement au cœur des priorités du Centre de services scolaire, comment expliquer le mutisme de la Direction générale quant à ces fermetures drastiques?

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Il précise qu'il s'agit d'une question d'actualité touchant l'ensemble du Québec, à laquelle notre centre de services scolaire n'échappe pas. L'ouverture des groupes a été effectuée en fonction des règles budgétaires de mai 2024. Nous collaborons actuellement avec le Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton pour trouver des solutions visant à relocaliser le personnel enseignant, car il est possible que certains groupes ne soient pas réouverts. Il est prévu que l'ensemble du personnel enseignant soit relocalisé.

- 6- M. Patrick Théroux, président, SEVM, demande : *Dans le cadre du renouvellement de la convention collective des enseignantes et des enseignants, l'annexe 73 est apparue dans les textes conventionnés. Cette annexe permet aux enseignants volontaires de prendre en charge un (ou des)*

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

secrétaire

groupe(s) supplémentaire(s) afin de contrer la pénurie d'enseignants qualifiés. Bien entendu, une compensation salariale est associée à cette prise en charge.

Le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a signifié à la GRICS une anomalie dans le système de paie quant au paiement, ou plutôt la coupure, en lien avec cette annexe.

Le Syndicat de l'enseignement Val-Maska et le Service des ressources humaines ont eu des échanges sur le sujet. Tous deux, nous sommes intervenus à nos instances supérieures pour que soit corrigé le système.

En date du 31 octobre, aucun enseignant n'a reçu la compensation en lien avec cette annexe, le système n'étant toujours pas mis à jour.

Considérant les discussions que nous avons eues, aucune démarche juridique n'a été entreprise jusqu'à maintenant considérant la bonne foi du SRH.

Est-ce possible que la Direction générale puisse faire pression sur ses instances supérieures afin que ce dossier s'accélère et qu'il puisse se régler sans avoir recours aux tribunaux?

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, invite M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, et M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. M^{me} Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, indique que c'est notre centre de services scolaire qui a identifié la faille dans le système de paie. Étant donné que la GRICS n'a pas encore été en mesure d'effectuer la correction, nous procédons actuellement à la mise en place de solutions temporaires pour permettre le paiement des sommes dues au personnel enseignant. Nous espérons finaliser ce processus d'ici la fin du mois de novembre.

M. Bédard mentionne que, dès que la faille a été signalée, la FCSSQ et la GRICS furent avisées.

Assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le nouveau membre du conseil d'administration, M. Colin Caron-Bolduc, a prêté serment devant le directeur général du Centre de services scolaire, M. Jean-Pierre Bédard, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités.

Démission d'un membre du conseil d'administration

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, informe les membres de la démission de M^{me} Chantal Langelier, à titre de membre du conseil d'administration. Cette

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

démission est effective au 6 novembre 2024. M^{me} Langelier occupait un poste de représentante du personnel cadre sans droit de vote.

Bloc de résolutions et de redditions de comptes

CA-24-11-243

M^{me} Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 et de prendre acte des informations et des rapports de redditions de comptes suivants :

- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10 % du montant initial d'un contrat;
- Rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel syndiqué;
- Rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel syndiqué (*point retiré*);
- Rapport annuel sur le nombre de transferts d'élèves ou de groupes d'élèves d'une école à une autre dans le cadre de l'application des critères d'admission;
- Demandes de dérogation au régime pédagogique acceptées pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, en regard de l'admission des élèves à l'école et de la fréquentation scolaire;
- Rapport annuel sur le nombre d'enfants visés par une demande de dérogation au Régime pédagogique pour une entrée hâtive au préscolaire et au primaire.

Point retiré du bloc de résolutions et de redditions de comptes

CA-24-11-244

Afin de discuter du point suivant, M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu de le retirer du bloc de résolutions et de redditions de comptes ci-dessus :

- Rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel syndiqué.

Rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel syndiqué

CA-24-11-245

Après discussion, M^{me} Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu de prendre acte du rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel syndiqué.

Demande de dérogation à la charge exclusive du directeur général

CONSIDÉRANT l'exclusivité de fonction du directeur général;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

secrétaire

- CONSIDÉRANT QUE pour déroger à ce principe, tel que le stipule l'article 201.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le consentement du conseil d'administration est requis;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général s'est vu offrir une charge de cours à l'Université de Sherbrooke pour la session d'automne;
- CONSIDÉRANT QUE cette fonction de chargé de cours contribue à la formation des gestionnaires scolaires du réseau;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général se déclare en vacances durant les journées d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE même lors de ces journées de vacances pour enseignement, le directeur général demeure joignable en tout temps pour toute urgence;

M. Michel Choinière propose et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, M. Jean-Pierre Bédard, à poursuivre sa fonction de chargé de cours selon les considérations émises ci-haut pour l'année scolaire 2024-2025.

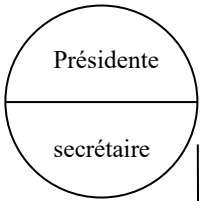
CA-24-11-246

Dépôt de l'état financier 2023-2024 et du rapport de l'auditeur externe

M^{me} Sylvie Girard, directrice du Service des ressources financières, dépose l'état financier 2023-2024, de même que le rapport de l'auditeur externe. Les membres prennent acte des documents.

Approbation de la cession du terrain de l'ancienne école Saint-Dominique à Habitations Maska par la Ville de Saint-Hyacinthe

- CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a cédé à la Ville de Saint-Hyacinthe en vertu de deux actes successifs intervenus en 1979 et en 1983, et ce, en ce qui concerne la portion maintenant identifiée comme le lot 1 966 014, soit le site de l'ancienne bibliothèque T.A.-St-Germain;
- CONSIDÉRANT la clause restrictive contenue aux deux actes de vente pour que le terrain soit utilisé exclusivement à des fins communautaires et sans but lucratif;
- CONSIDÉRANT le projet de logements abordables envisagés par la Ville de Saint-Hyacinthe et Habitations Maska;
- CONSIDÉRANT QUE le projet respecterait les conditions d'utilisation inscrites aux titres actuels en ce qu'il s'agit d'un projet communautaire;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CA-24-11-247

M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu d'approuver la cession du terrain de l'ancienne école Saint-Dominique identifié comme lot 1 966 014 (anciens lots 1595-1-2 et 1595-2-1), en s'assurant de maintenir le droit de rétrocession du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe prévu à l'acte de transaction intervenu entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Ville de Saint-Hyacinthe pour les transactions futures, et autoriser monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, ou, en cas d'absence ou d'incapacité, l'un des directeurs généraux adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Reddition de comptes à la suite des recommandations de la protectrice régionale de l'élève

M^{me} Marie-Claude Laplante, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale, présente les recommandations formulées par la protectrice régionale de l'élève.

Cible ministérielle des dépenses en investissement de maintien du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

M. Jean-François Soumis, directeur du Service des ressources matérielles, présente un dossier d'orientation concernant la cible ministérielle des dépenses en investissement de maintien pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le membres approuvent le dossier d'orientation proposé.

Rapport du directeur général

M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Levée de la séance

CA-24-11-248

M^{me} Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 20 h 50.

Présidente

Secrétaire générale